

Du vingt deux janvier mil-neuf-cent-huit, à dix heures du matin

Se Bailly d'Inghuim

Arthur Deau

et

Sanchez

Adelaïde Antonia Infrosia

ACTE DE MARIAGE du Vicomte Arthur Jean Le Bailly d'Inghuim, veuf de Geraste Amable Philomène Eugénie

Agé de soixante-neuf ans, né à Belthune
 département de Pas de Calais le 10 du mois
 de Septembre mil huit cent trente-neuf profession
 de Rentier domicilié à La Garde département
 de Var fils unique de son père le Comte Renon Henri
 Le Bailly d'Inghuim né à Belthune département
 de Pas de Calais, et de sa femme profession d'Propriétaire
 domiciliée à Belthune département de Pas de Calais
 et de son fils Henri Adelaïde Antonia Infrosia née au Calvaire Combis
 département de la Seine

Et de Sanchez Adelaïde Antonia Infrosia d'une part.

Agée de quarante-huit ans, née à Madrid
 département de l'Espagne le dix-huit du mois
 de Juillet mil huit cent cinquante-neuf profession
 de veuve domiciliée à La Garde département
 de Var fille unique de son père Adelaïde Sanchez
 né à Madrid département
 d'Espagne profession d'aveugle
 domicilié à département d'
 et de née à
 département d'

Les actes préliminaires sont : 1^o la publication de mariage faite sans opposition le vendredi dix janvier mil neuf cent huit, devant l'officier public, et de la loi.
 2^o Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux.
 3^o Vu l'acte de décès du futur époux.
 4^o Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse.



et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas de

fait de contrat de mariage à la date de
 de mois de mil neuf cent
 par devant moi notaire et
 département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Sanchez Adelaïde Antonia Infrosia et l'autre le Vicomte Arthur Jean Le Bailly d'Inghuim.

Le tout en présence de Constant Viehier, domicilié à La Garde département de la Var
 agé de cinquante-cinq ans, profession d'ecclésiastique
 qu'il prout en être des futurs.
 De Blotie Adèle, domicilié à La Garde département de la Var
 agé de trente ans, profession de gendre, chambrière,
 qu'il prout en être des futurs.

De Viehier Camille, domicilié à La Garde département de la Var
 agé de cinquante-cinq ans, profession d'ecclésiastique
 qu'il prout en être des futurs.
 Et de Viehier Camille, domicilié à La Garde département de la Var
 agé de quarante-huit ans, profession d'ecclésiastique
 qu'il prout en être des futurs.

Après quoi moi Edouard Guichet, Cadfant délégué par le Maire de La Garde, faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties.

Approuvé des sept notaires susdits.

A Sanchez
 Le Bailly d'Inghuim
 Adelaïde
 Viehier
 Viehier
 Guichet